

**Assemblée des délégués du SEPE
du 13 juin 2017**

- LIEU** : Restaurant de la Cigogne, Miécourt
- DEBUT DE L'ASSEMBLEE** : 18h30
- PRESIDENT** : M. Marcel HUBLEUR
- SECRETAIRE** : Mme Marie-Françoise MAITRE
- DELEGUES EXCUSES** : Mme Chantal BRAICHET, Porrentruy
Mme Laure DARGIER, vérificatrice
M. Hubert FARINE, Alle
Mme Isabelle FLEURY, Alle
MM. Patrick FLURI, Alle
Jean-Pierre GINDRAT, La Baroche
Mme Rachèle GIGANDET, Porrentruy
MM. Claude GURY, Porrentruy
Marcel MEYER, Porrentruy
Yves VOISARD, Porrentruy
- DELEGUES ABSENTS** : MM. Denis BAILLIF, Courgenay
David KLAY, Courgenay,
Frédéric SOLLBERGER, Porrentruy

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Désignation des scrutateurs
3. Appel nominal
4. Procès-verbal No 19 du 27 janvier 2017 à Grandfontaine
5. Rapport du Président de la commission
6. Passation des comptes 2016 :
 - a) Rapport des vérificateurs
 - b) Approbation des comptes
 - c) Décharge à la commission pour sa gestion
7. Divers

1. Ouverture

Le Président M. Marcel Hubleur rappelle les dernières assemblées, qui ont eu lieu le 20 mai 2016 à Courtedoux pour les comptes, le 23 novembre 2016 à Damvant pour le budget, ainsi que l'assemblée extraordinaire du 27 janvier 2017 à Grandfontaine pour soumettre le projet de traitement des micropolluants aux délégués. Une assemblée extraordinaire sera à nouveau convoquée en septembre prochain pour valider le projet de remplacement du pont roulant de la Step.

Le Président demande si des modifications sont souhaitées concernant l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas.

2. Désignation des scrutateurs

M. Raymond Périat et Mme Christine Choulat Raval sont désignés comme scrutateurs.

3. Appel nominal

Alle	Thierry Léchenne, remplace Hubert Farine
Baroche	Julien Clerc (remplace Jean-Pierre Gindrat), Maurice Froidevaux
Cornol	Marie-France Beuchat (remplace José Beuret), Jésus Moreno
Courgenay	Régine Guélat, Jean-Marc Lopinat
Courtedoux	Yanick Matthey, Jean-Paul Meneghelli,
Fontenais	Jean-Luc Bourquin, Francis Dubey, Thierry Sutterlet
Haute-Ajoie	Emmanuel Gigon, Joseph Lachat
Porrentruy	Christine Choulat Raval, Manuel Godinat, Marcel Hubleur
Rocourt	Danièle Laville, Raymond Périat
Grandfontaine	Nathalie Pouchon, Marguerite Vuillaume

21 délégués présents (quorum 16)

4. Procès-verbal No 19 de l'assemblée des délégués du 27 janvier 2017 à Grandfontaine

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par un lever de main, et avec les remerciements d'usage à sa rédactrice.

5. Rapport du Président de la Commission

Rapport du président

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les délégués.

Depuis la dernière assemblée ordinaire du 23 novembre 2016 à Damvant, la commission du SEPE s'est réunie à 5 reprises pour traiter les affaires courantes, dont je vous communique les principales.

Tout d'abord, des analyses sont effectuées régulièrement et sont contrôlées ensuite par l'office de l'environnement. Au moment du prélèvement, celles-ci sont conformes à la législation en vigueur.

Comme annoncé, c'est M. Stéphane Crelier, exploitant qui a repris la responsabilité de la Step depuis le 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la retraite de M. Maurice Houlmann dans le courant de l'année 2018. Un cahier des charges des exploitants est en train d'être mis à jour afin de définir les tâches exactes de chacun et déterminer leurs compétences financières dans leur domaine.

La mise au concours du poste de M. Houlmann se fera prochainement, afin de pouvoir nommer son remplaçant rapidement et permettre ainsi de travailler ensemble un certain moment.

La Step a 30 ans cette année et la plupart des équipements sont d'époque, notamment grâce au savoir-faire des exploitants. Cependant, il faut s'attendre à plusieurs changements de machines et autres ces prochaines années, puisque que l'on ne retrouve tout simplement plus de pièces de rechanges ou qu'il n'est plus possible de réparer. Raison pour laquelle, un listing est actuellement en cours pour évaluer les futures dépenses.

D'ailleurs à ce sujet, nous vous informons d'ores et déjà que la commission a mandaté le bureau RWB SA pour étudier le changement du pont-roulant. Il s'agit de la pièce maîtresse de la Step. Il est prévu une modification du concept de reprise des boues afin d'avoir deux lignes indépendantes, ce qui est devenue une nécessité pour garantir un fonctionnement continu de la Step en tout temps. Il faut savoir qu'il n'y a pas beaucoup d'entreprise sur le marché par rapport à de tels ouvrages.

De plus, un diagnostic du béton a été établi afin de connaître l'état exact avant d'entreprendre des travaux importants.

La commission vous présentera plus en détail ce point lors d'une assemblée extraordinaire dans le courant du mois de septembre de cette année. En principe, les frais seront si possible pris sur les fonds.

Après discussions, la commission SEPE a décidé à une grande majorité de stopper le projet du SEPE +. En effet, il serait très difficile d'avoir plusieurs systèmes de répartition financière dans un même syndicat et juridiquement parlant, ce n'est pas évident non plus. On ne peut que le regretter. Il ne reste donc plus qu'aux communes à mettre à jour leurs taxes et leur règlement sur la gestion des eaux, afin qu'ils correspondent à la nouvelle loi en vigueur dans ce domaine, selon les informations reçues du délégué aux affaires communales et de l'office de l'environnement. Les frais investis pour cette étude seront amortis dans le cadre des comptes en plusieurs fois, comme cela vous sera présenté lors du point suivant.

La commission du SEPE a accepté le principe de prendre en charge les boues de la Step du Noirmont, lorsque cela sera possible pour un tarif de CHF 18.--/m³. La Step du Noirmont se chargerait d'amener les boues. Il pourrait s'agir d'environ 2000 m³ environ par année, d'où une rentabilité de CHF 23'000.- après déduction des charges (floculant

et Vigier). Pour rappel, les autres boues des Steps régionales sont facturées à CHF 20.- /m³ y compris le transport.

Lors de l'assemblée extraordinaire le 27 janvier à Grandfontaine, vous avez accepté à une très large majorité le projet de traitement des micropolluants et le crédit de CHF 4,7 millions, sous réserve d'acceptation par les communes du SEPE et de l'octroi des subventions. Vous avez donné en même temps les compétences à la commission du SEPE pour se procurer et consolider le financement.

Depuis la commission a attribué les travaux pour l'automatisation à l'entreprise Rittmeyer et les travaux de terrassement et de béton à l'entreprises Parietti-Gindratt, sous la surveillance des bureaux d'ingénieurs RWB et Buchs et Plumey. On vous avait annoncé que ce projet devait ensuite être accepté dans les communes jusqu'à fin mai de cette année. Il faut plus de 50% d'acceptation concernant le nombre d'équivalents-habitants, qui doivent représenter la majorité des communes-membres, pour que le projet puisse se concrétiser.

La suite, vous la connaissez, vous en avez entendu parler dans les médias. Notre élan a été quelque peu stoppé et la commission n'a pas voulu prendre de risque, tant que la confédération n'a pas donné son feu vert.

En effet, suite aux exigences de l'office fédéral, des investigations supplémentaires ont été nécessaires pour trouver les sources de bromure. Les résultats des tests ont permis de déceler quelques pistes. Le suivi de la concentration des bromures en sortie de Step sera encore poursuivi durant quelques mois, en tout cas jusqu'à la demande de subvention à l'office fédéral.

La commission estime donc qu'il n'y a plus de souci majeur pour passer ce dossier dans les communes, ce qui a déjà été fait ou sera fait prochainement dans certaines. La commune de Porrentruy le fera lors d'une votation populaire le 24 septembre 2017. Pour les autres, il y aurait lieu de le prévoir d'ici le 21 septembre 2017, afin de pouvoir débiter les travaux encore cet automne et garantir ainsi la fin du paiement de CHF 9.- / par équivalents-habitants, à partir de 2020.

Je vous recommande donc de faire le nécessaire auprès de vos communes pour passer cet objet en assemblée communale si ce n'est pas encore fait. Le bureau RWB est à votre disposition pour présenter le projet. Il suffit de lui téléphoner et lui annoncer la date retenue pour votre assemblée assez tôt.

Voilà, je vais m'arrêter là pour ce soir. Je reste bien entendu à votre entière disposition pour de plus amples renseignements et profite de vous remercier pour votre collaboration tout au long de l'année. J'associe à mes remerciements, les membres de la commission et bien entendu le personnel de la STEP.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite d'ores et déjà d'agréables vacances d'été.

Bonne fin de soirée.

Gilles Villard, président de la commission du SEPE

M. Manuel Godinat pose la question du montant de l'investissement nécessaire pour le remplacement du pont roulant. M. Patrick Houlmann répond qu'il est prévu un montant de CHF 500'000.- à 600'000.--. M. Manuel Godinat recommande d'employer si possible une entreprise ajoulote.

Le projet sera passé en assemblée des délégués au mois de septembre.

6. Passation des comptes 2016

M. Jean-Denis Voisard passe à la présentation détaillée de ces comptes.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les comptes de l'année bouclent, comme les années précédentes, avec un versement à la provision. En 2016 c'est un montant de 141'154.59 qui a été versé en dépréciation des frais liés aux charges payées dans le cadre du SEPE+.

Nous avons enregistré une diminution des investissements nets de 13'709.85 et avons un excédent de financement de 264'844.44 qui représente la marge positive des comptes 2016. La marge d'autofinancement pour les comptes 2016 est de 582'791.70, c'est le montant disponible pour autofinancer nos investissements, soit un taux de 53,06% des revenus.

Compte de fonctionnement – Administration : 49'180.88 de charges (+6.89%) et 12'712.35 de produits (+67.44%)

L'augmentation des charges est compensée par l'augmentation des produits car il s'agit d'indemnités de séances imputées aux divers investissements en cours. L'imputation différente pour les frais d'hébergement informatique, soit 600 francs, explique les différences des montants des numéros 100.310.01 et 100.310.02

Compte de fonctionnement – Exploitation 941'302.22 de charges – 0.476% par rapport à 2015 et 177'593.00 de produits -6.96%. Les charges de personnel ainsi que les charges sociales n'appellent pas de commentaires particuliers et sont conformes au budget. Je vous rappelle qu'en 2015 nous avons eu le remplacement de Philippe Raval qui explique les montants supplémentaires. Le montant de la consommation d'eau est inférieur au budget. Par contre celui des frais d'électricité est légèrement supérieur suite à diverses corrections intervenues dans la facturation. Rien de particulier à signaler pour l'acquisition d'outillage et les produits de nettoyage. La réparation non prévue au budget d'un appareil, pour 1'325 francs explique l'augmentation des frais d'exploitation du laboratoire.

Les montants relatifs aux produits de déphosphatation et autres produits sont inférieurs au budget. (120.314.04 et 05) Pour la déphosphatation nous avons payé 23'448.05 de frais et en avons refacturé pour 4'159.45 aux autres steps.

L'entretien des extincteurs pour 1'452.40 est la principale dépense dans le cadre de l'entretien des bâtiments et des extérieurs (120.314.01).

Le montant du compte entretien et réparation (120.315.01) pour 26'257.63 concerne des frais liés à la révision, le remplacement et l'entretien des diverses installations techniques.

Les frais de véhicules (120.315.02) comprennent les divers services aux véhicules, les frais d'assurance, d'expertise et de carburant ainsi que la réparation et le remplacement de feux.

Les frais d'entretien de la centrifugeuse et des serres (120.315.03) comprennent les frais usuels mais également l'acquisition de matériel pour effectuer diverses transformations et réparations.

Le montant pour l'enlèvement des déchets (120.318.02) est inférieur au budget. Le poids des déchets évacués est d'environ 55 tonnes pour 2016.

Les frais de nettoyage des bassins et collecteurs (120.318.03) comprennent des curages à Grandfontaine, Chevenez et Porrentruy.

Les primes d'assurances (120.318.04) sont légèrement supérieures au budget et à celles de 2015 en raison du renouvellement et de la mise à jour de nos diverses polices.

Le compte taxes et impôts (120.318.05) comprend les taxes cadastrales et immobilières, par contre les taxes de canalisations sont comptabilisées dans un nouveau compte (120.318.10).

Les honoraires pour contrôles techniques (120.318.06) concernent les analyses effectuées par le laboratoire Rufer ainsi que les frais de surveillance par le Service cantonal de l'environnement.

L'achat d'un anneau en béton et des frais sur un collecteur de Bressaucourt sont comptabilisés dans le compte modifications bassins et collecteurs. (120.318.08).

Les frais d'élimination et de transports des boues (120.318.09) sont nettement inférieurs au budget et aux comptes des dernières années. La diminution des prix annoncée chez Vigier devrait permettre de maintenir cette tendance.

Un nouveau compte a été créé pour comptabiliser les taxes de canalisations facturées par Porrentruy (120.318.10)

Les frais d'élimination des boues d'autres STEP (120.318.12) sont inférieurs au budget et aux comptes 2015.

Le montant relatif à la taxe pour traitement des micropolluants (120.318.13) est comptabilisée pour la première fois dans les comptes. Il s'agit du montant de 9 francs par habitant raccordé payé à la Confédération.

Les montants des comptes frais divers et associations et formations n'appellent pas de commentaires particuliers. (120.319.01 et 02)

Les montants prévus au budget ont été versés sur les réserves. (120.380.01 à 120.380.06). Nous allons effectuer un travail important pour inventorier toutes les installations de la Step afin de pouvoir imputer les montants de nos réserves et pouvoir déterminer au plus juste le coût du maintien de la valeur pour chaque objet. Une première répartition devrait intervenir pour le budget 2018.

Des frais de vidange de fosse ou step ont été facturés sous le numéro 120.434.01.

Nous avons facturé 1'499.40 francs de taxe de déversement pour les déchets distillés. (120.435.02). Les autres taxes et contributions sont conformes aux montants budgétés et à ceux de 2014 et 2015. Le montant du chiffre 120.435.04 concerne les indemnités facturées pour le déversement des eaux des lavages des déshuileurs des divers tunnels de l'A16. L'augmentation concerne les tunnels de Bure et Montaigne. Les contributions des autres Steps sont basées sur les EH au 01.01.2013. (120.435.05).

Nous avons comptabilisé pour la première fois des frais de vente d'électricité, liés à l'installation du nouveau moteur à gaz. L'encaissement des charges sociales est lié aux charges du personnel. Dans les recettes diverses nous avons comptabilisé la facturation de la réparation d'une barrière abîmée par les employés forestiers du triage Réfouss, ainsi que le remboursement, par l'assurance, des frais relatifs au sinistre du moteur à gaz.

Compte de fonctionnement – Finances 265'730.89 (+210%) de charges et 1'065'908.64 de produits. (+115.75%)

Le renouvellement de notre emprunt pour les serres pour 5 ans jusqu'au 31 mars 2019 à 1.18% explique la diminution des intérêts. Cette diminution permet d'avoir des charges financières très nettement plus basses que celles prévues dans la planification financière. Les communes ont versé un montant de 920'300 francs pour les frais d'exploitation et 145'080 francs pour la taxe sur l'élimination des micropolluants. Il n'y avait pas de contributions impayées au 31 décembre 2015.

Les investissements pour 2016 comprennent les dépenses pour le SEPE+, le traitement des micropolluants, la gestion du système de mesures pour bassins ainsi que le projet du moteur à gaz. Dans les recettes nous avons encaissé le solde des subventions fédérales pour le PGEE et avons prélevé sur les réserves pour le moteur à gaz et le système de mesures pour bassins.

Bilan

Comme les années précédentes les disponibilités étaient très importantes en fin d'année mais plusieurs factures ont été payées en janvier 2017. Le montant du compte : divers débiteurs a été encaissé en 2017.

Les actifs transitoires sont régularisés à ce jour.

Les investissements nets se montent à 1'462'208.07 et les réserves sur comptes bancaires à 1'376'375.35

Les divers montants liés aux créanciers ont été régularisés en 2017. Les dettes se montent à 1'161'000.00. Les provisions se montent à 2'071'505.93. La fortune nette n'a pas évolué en 2016, puisque l'excédent de produits a été comptabilisé dans les dépréciations, le montant reste à 138'490.14.

J'aimerais remercier toutes les personnes qui m'ont aidé à établir ces comptes 2016, en particulier Stéphane Crelier et Maurice Hulmann, Gilles et Marie-Françoise ainsi que les membres de la commission.

a) Rapport des vérificateurs

Mme Danièle Laville donne lecture du rapport de vérification des comptes, qui s'est déroulée le 24 mai en présence avec Mme Laure Dargier de Courgenay.

Selon leur appréciation, les comptes annuels sont conformes aux règles et normes en vigueur et sont parfaitement tenus. Les vérificatrices remercient M. Jean-Denis Voisard pour son excellent travail.

b) Approbation des comptes

Les délégués approuvent les comptes 2016 à l'unanimité par lever de main.

c) Décharge à la commission pour sa gestion

Les délégués donnent décharge à la commission pour sa gestion, également à l'unanimité.

7. Divers

M. Maurice Froidevaux, Vice-maire et représentant la Commune de la Baroche en l'absence du Maire, nous informe que la commune nous invite à partager le verre de l'amitié.

M. Marcel Hubleur, Président, lève la séance à 19h00.

Courtedoux, le 17 juin 2017

Le Président
Marcel Hubleur



La secrétaire
M.-F. Maître

